

REF HB421226 1/01/84
MAD. SPRUNG-PIERARD F.

MAD. SPRUNG-PIERARD F.
RUE BIDRON 16
5030 VEDRIN

LA CLEF

périodique
trimestriel

n°4
décembre
1984

ed.responsable C.Vander Straeten - Ligue Belge de la Sclérose en Plaques
communauté française

av. Plasky,173 - 1040 Bxlis



**ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LA REINE FABIOLA
MEMBRE DE «INTERNATIONAL FEDERATION OF MULTIPLE SCLEROSIS SOCIETIES»**

PERMANENCES

Secrétariat Général :

Avenue Plasky 173 - 1040 Bruxelles
Tél. 02/736.16.38 - CCP 000-0068311-23

Permanences sociales et secrétariats provinciaux :

Brabant :

Permanence : Mardi et vendredi de 9 à 12 H.
Avenue Plasky 173 - 1040 Bruxelles
Tél. 02/735.86.21 - CCP 000-0666015-13

Hainaut :

Permanences : Ath - Binche - Charleroi - Colfontaine,
Courcelles, Mons, Mouscron, Comines et Tournai
(voir l'article du Comité du Hainaut)

Liège :

Permanence : lundi et vendredi de 9 à 12 H.
rue des Guillemins 72/042
Tél. 041/53.38.82 - CCP 000-0041473-54

Huy :

Permanence : mardi matin et jeudi après-midi
Mme Smal : rue Digne 11 - 5233 Wanze
Tél. 065/21.25.51

Luxembourg :

Avenue du Bois d'Arlon 182 - 6700 Arlon
Tél. 063/21.35.72 (privé)

Namur :

Permanence : tous les jeudis de 14 à 17 H.
Tél. 081/22.91.75
Centre social : 22 Avenue Reine Astrid - 5000 Namur

ABONNEMENT : Annuel au périodique trimestriel LA CLEF : 250 Fr
à verser au compte 068/2033180-87
Nous remercions pour toute intervention supérieure à ce montant.

EXONERATION FISCALE

La Ligue S.P. est autorisée à délivrer une attestation d'exonération fiscale pour tout don supérieur à 1.000 francs.

N.B. Les articles paraissant dans ce périodique n'engagent que leurs auteurs.

Le mot de...



la Présidente

Nous voici arrivés au terme de la première année de diffusion de VOTRE journal.

Il est important pour nous de connaître vos impressions. Alors voulez-vous réfléchir et éventuellement nous envoyer vos suggestions aux questions suivantes : (si possible pour fin janvier 1985 au plus tard).

Que pensez vous de :

1. La présentation : les caractères d'imprimerie, la couleur, le papier ?
2. Le contenu : les différentes chroniques sont-elles compréhensibles, suffisantes,
 - la chronique médicale et sociale
 - les nouvelles des comités
 - les nouvelles nationales et internationales
 - les nouvelles de la Communauté flamande
 - les jeux
3. la diffusion : nous diffusons à 600 S.P. seulement. Ce chiffre est loin d'atteindre tous les S.P. francophones de Belgique et leurs sympathisants. Que faisons nous pour en augmenter la diffusion ?
4. la publicité : grâce à quelques appels auprès de firmes spécialisées, nous avons pu bénéficier de 8 publicités, il en faudrait d'avantage.
5. les finances : grâce au travail bénévole de Monsieur Bruno Leblanc pour la composition des textes et à celui du comité de rédaction pour la lecture et la recherche de publicité, grâce aussi à tous ceux qui ont versé un supplément à leur cotisation, la revue peut vivre.

Pour 1985, nous vous demandons dès aujourd'hui votre adhésion, voulez-vous régler votre abonnement de **250 fr** pour les **4 numéros de 1985** par le virement ci-inclus, et cela pour le **1er MARS** au plus tard.

Merci d'être attentif à cette date limite au-delà de laquelle «La Clef», et vous devez le comprendre, ne vous sera plus envoyée. Nous rappelons à ceux qui désirent obtenir également «De Sleutel» que l'**abonnement jumelé** est alors de **350 fr**.

Toutes vos suggestions seront examinées avec intérêt même si nous ne pouvons toujours y répondre favorablement.

En cette veille de Noël, je ne voudrais pas terminer l'année sans vous rappeler, chers amis et amies, l'importante tâche qui est la vôtre. Beaucoup de choses vous sont devenues impossibles mais cependant il vous appartient d'éclairer les autres sur le sens profond de l'existence : l'importance du dialogue et de la chaleur humaine ; et aussi de les éclairer sur vos besoins matériels. Sans vous, sans votre participation, la Ligue travaille en aveugle.

Que l'année 1985 vous éveille donc plus encore, vous et vos familles, à la collaboration avec la Ligue, avec votre revue, avec vos comités, avec vos services sociaux, avec tous les S.P.

Tel est mon souhait et celui de toute l'équipe de la rédaction.

Colette vander Straeten.



**EXISTE-T-IL UN «TRAITEMENT»
DE LA SCLEROSE EN PLAQUES ?
(2^{ème} partie)**

II. LES TRAITEMENTS ENTRE LES POUSSEES

a. Traitements classiques

Ce serait une erreur d'abandonner le malade entre les poussées dans l'attente de la suivante. Même si nous ne disposons pas encore du traitement miracle permettant de prévenir à coup sûr l'apparition de nouvelles poussées, il est parfois possible de les éviter en prenant certaines précautions et en respectant un mode de vie particulier.

Depuis de très nombreuses années, les cliniciens ont insisté sur l'influence néfaste des infections qui très souvent provoquent une aggravation de la maladie. Il est important notamment d'éviter les infections urinaires en vérifiant régulièrement si les urines restent stériles lorsqu'il existe des troubles de la miction. Une simple grippe peut avoir des conséquences graves et il a été démontré, au terme d'une étude en aveugle, qu'un groupe de malades vaccinés contre l'influenza, présente une détérioration moyenne moins élevée que le groupe témoin, non vacciné et donc plus fréquemment grippé. Les infections sont d'autant plus redoutables que l'administration d'antibiotiques entraîne souvent une sensation de grande fatigue chez les malades SP.

En outre, les patients apprennent rapidement par eux-mêmes que les grandes émotions, les efforts physiques prolongés, l'exposition au soleil, les bains chauds peuvent constituer un facteur d'aggravation temporaire.

Une question fréquemment posée concerne l'influence de la grossesse sur la maladie. Des études statistiques récentes ont montré que pendant la grossesse, la fréquence des poussées a tendance à diminuer. Dans les six mois qui suivent l'accouchement, 45 % des patientes constatent une augmentation transitoire de la fréquence des exacerbations. Mais il est prouvé que la grossesse ne constitue pas un facteur d'aggravation et que par conséquent, elle ne modifie pas l'évolution spontanée à long terme.

Outre cet aspect préventif dont il ne faut pas négliger l'importance, il est possible également d'influencer certains symptômes particulièrement gênants. Divers médicaments permettent de réduire la raideur et les spasmes facilitant ainsi la rééducation de la marche. D'autres améliorent le fonctionnement de la vessie, réduisent les tremblements ou les impressions sensibles désagréables (brûlures, picotements, etc...) dont se plaignent souvent les malades.

Dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire de recourir à des interventions chirurgicales correctrices. On peut ainsi pratiquer des sections de certains tendons pour réduire la spas-

ticité, surtout au niveau des membres inférieurs. Les meilleurs résultats sont obtenus chez des malades présentant des spasmes en flexion ou en adduction rendant le nursing difficile.

Les troubles vésicaux peuvent être améliorés par des sections partielles du sphincter ou par une intervention au niveau des nerfs qui commandent la contraction ou le relâchement de la vessie. Dans les cas graves, il peut être nécessaire de réaliser une vessie artificielle à partir d'une anse intestinale. Les interventions chirurgicales au niveau du cerveau ou de la moëlle pour soulager les tremblements ou la spasticité sont pratiquées de façon exceptionnelle.

A l'heure actuelle, le traitement le plus utile entre les poussées est incontestablement la réadaptation fonctionnelle qui permet au malade de compenser un déficit moteur ou des troubles d'équilibre, et de s'adapter quasi quotidiennement aux fluctuations de son handicap.

Dans les cas les plus graves, même s'il n'est pas toujours possible d'influencer de façon spectaculaire certains déficits neurologiques, on constate cependant une amélioration de l'équilibre, du contrôle vésical, de l'autonomie pour les gestes de la vie quotidienne, de la motilité au lit et des transferts en général.

Des auteurs américains ont montré que les résultats obtenus dans des centres de rééducation spécialisés et dotés d'équipes multidisciplinaires, sont souvent supérieurs à ce qu'il est possible de réaliser à domicile. Le bénéfice fonctionnel acquis au cours d'un séjour de deux mois se maintient plus d'un an et, outre la satisfaction pour le malade d'une moindre dépendance, il est établi que les frais résultant des traitements ultérieurs sont réduits de deux tiers pendant cette période.

Avant d'aborder le chapitre des «nouveaux» traitements dont le but est d'agir directement sur la maladie elle-même et de freiner son évolution, il est important de dire que les progrès de la médecine en général et une meilleure compréhension de la SP font que l'espérance de vie des patients atteints par cette affection, a plus que doublé depuis la dernière guerre. Ces résultats encourageants sont liés entre autres à l'introduction des antibiotiques. Il ne faut pas oublier en effet que les infections sont la cause du décès chez 40 % des malades.

Dr. R.E. GONSETTE.
Centre National de la
Sclérose en Plaques,
1910 MELSBROEK.

DEPUIS 15 ANS AUX ETATS-UNIS

ET DEPUIS 5 ANS EN EUROPE,

LA SOCIETE AMIGO

AMIGO



APPORTE DE NOUVELLES SOLUTIONS

A TOUS LES PROBLEMES

DE MOBILITE.

RETROUVEZ VOTRE AUTONOMIE GRACE A L'AMIGO, L'ULTA,

LE HITCH-HIKER OU A UN DES AUTRES..... VOUS

SEREZ CONQUIS PAR LEUR MANIABILITE,

LEUR FACILITE DE TRANSPORT

LEUR SOUPLESSE, ET...

LEUR ELEGANCE.

HITCH-HIKER



MOTORISEZ

VOTRE FAUTEUIL ROULANT !

ULTA



L'ULTIME PERFECTIONNEMENT

DE L'ELECTRONIQUE



ROHO

PLUS DE PROBLEMES D'ESCARRES!



ROHO

EST LA SOLUTION POUR TOUS CEUX QUI DOIVENT RESTER ASSIS OU COUCHE LONGTEMPS.



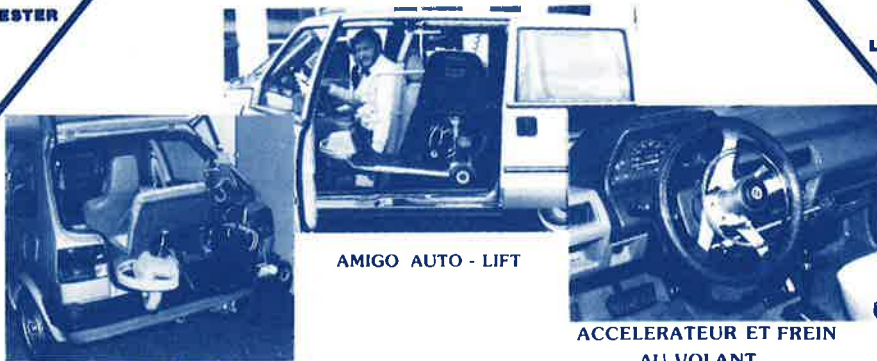
AUTOMOTIVE

TOUTES LES ADAPTATIONS

POUR VOITURES , QUELQU'ELLES SOIENT,

PEUVENT ETRE REALISEES DANS NOS ATELIERS

PAR NOS TECHNICIENS SPECIALISES.



AMIGO AUTO - LIFT

TRUNK LIFT

ACCELERATEUR ET FREIN AU VOLANT

SPINNER

LE FAUTEUIL ROULANT DES GAGNANTS



LE SPINNER EST LE PLUS LEGER DES FAUTEUILS ROULANTS: 10,4KGS ! C'EST AUSSI CELUI QUI PERMET LA PLUS GRANDE MOBILITE !



Dites-nous ce qui vous handicape nous vous dirons quel Amigo vous rendra la liberté.

Je suis paralysé des jambes paraplégique hémiparalysé. Atteint de sclérose en plaques arthrite troubles cardiaques

emphysème polio dystrophie musculaire handicap cérébral handicap moteur prothèse aux jambes.

Je souhaiterais recevoir une documentation assister à une démonstration sans le moindre engagement de ma part.

MR MME MLE:

Rue, N° :

Code postal, localité :

Téléphone :

Renvoyez ce bon ou sa copie à :

AMIGO BENELUX
VUURBERG 25
1920 DIEGEM
BELGIUM
TEL: (02) 720.48.20

LES ALLOCATIONS AUX HANDICAPES

Le régime des allocations aux handicapés a pour but de garantir une sécurité d'existence aux handicapés qui ne peuvent pas l'acquérir par leur travail personnel et qui ne disposent pas de revenus de remplacement suffisants.

La législation prévoit cinq catégories d'allocations :

1. L'allocation ordinaire qui est destinée aux handicapés physiques et sensoriels (aveugles, sourds et muets).

2. L'allocation spéciale est destinée aux handicapés mentaux, aux épileptiques et aux cardiaques. N'étant pas destinée aux malades souffrant de sclérose en plaques, nous n'en parlerons pas.

3. L'allocation complémentaire remplace l'allocation ordinaire ou spéciale à partir de l'âge de 60 ans pour les femmes de 65 ans pour les hommes; ou lorsque le handicapé ou son conjoint bénéficie d'une pension avant cet âge.

Remarque : A l'âge de 60 ou 65 ans, l'examen du dossier se fait d'office.

4. L'allocation de complément du revenu garanti aux personnes âgées peut être accordée aux bénéficiaires d'une des quatre allocations.



Allocation ordinaire

Conditions d'octroi :

- être belge et résider actuellement en Belgique (il existe cependant certaines dérogations!)
- être âgé de 14 ans au moins et 60 ans (pour les femmes) ou 65 ans (pour les hommes) au plus.
- être atteint d'une incapacité permanente de travail d'au moins 30 %, reconnue par le ministère de la Prévoyance Sociale.
- ne pas disposer de ressources trop élevées.

Comment est calculé le montant de l'allocation ?

Toutes les ressources du handicapé, de son conjoint ou de ses parents, s'il est mineur, sont prises en considération; sauf :

- les allocations familiales,
- les rentes alimentaires,
- l'allocation aide d'une tierce personne,
- les aides financières du C.P.A.S.

Le montant de l'allocation est composé de deux parties :

- le montant de base
- la majoration en fonction du taux d'incapacité.

Du montant annuel des ressources, on déduit un abattement

de 12.500 frs pour le handicapé marié

de 10.000 frs pour le handicapé isolé

de 6.250 frs pour le handicapé cohabitant

et en plus un abattement de **250.000 frs** si le handicapé ou son conjoint est travailleur actif.

Remarque : Pour les conjoints séparés, on ne tient pas compte des revenus du conjoint séparé depuis un an de séparation au moins.

Voici à titre indicatif, les montants de l'allocation ordinaire

Montant de base : (au 1-8-84)

- Handicapé marié : 18.190 frs/mois
- Handicapé majeur isolé : 13.097 frs/mois
- Handicapé cohabitant : 9.096 frs/mois

Montant supplémentaire

- incapacité de 30 ou 35% : 1.054 frs/mois
- 40 ou 45% : 2.108 frs/mois
- 50 ou 55% : 3.162 frs/mois
- 60 ou 65% : 4.216 frs/mois
- 70 ou 75% : 6.147 frs/mois
- 80 ou 85% : 7.026 frs/mois
- 90 ou 95% : 8.782 frs/mois
- 100% : 10.539 frs/mois

Allocation complémentaire

Conditions d'octroi

- être bénéficiaire d'une allocation ordinaire ou spéciale avant l'âge de la retraite.
- Seules, les femmes peuvent introduire une demande d'allocation complémentaire entre l'âge de 60 et 65 ans, même, si elles ne bénéficiaient pas d'une allocation avant l'âge de 60 ans !

Comment est calculé le montant de l'allocation complémentaire ?

Montant de l'allocation ordinaire - (pension de retraite ou de survie - 38.963 frs) - autres ressources : **pour le handicapé isolé.**

Si le handicapé a moins de 65 ans et est marié :
idem que pour le handicapé isolé

moins 4/5 de la pension de retraite du conjoint
salarie ou agent des services publics

ou moins 2/3 de la pension de retraite du conjoint
indépendant ou revenu garanti pour personnes âgées.

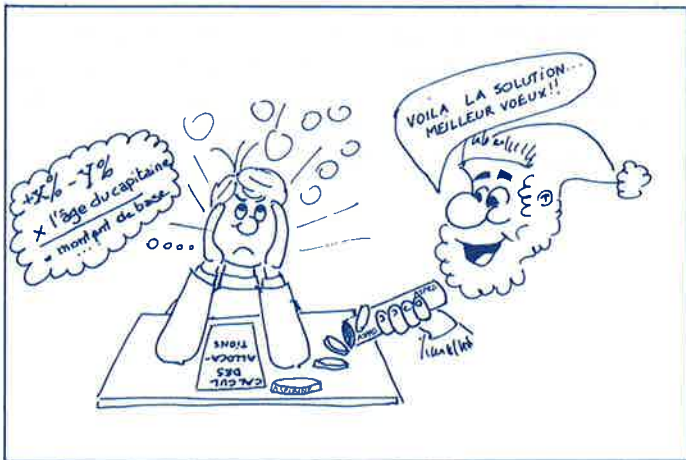
Si le handicapé a plus de 65 ans et est marié :
idem que pour le handicapé isolé moins pension
du conjoint diminuée de 38.963 frs.

Allocation de complément de revenu garanti aux personnes âgées

Conditions d'octroi :

- Même condition de nationalité et de résidence que pour l'allocation ordinaire
- être atteint d'une incapacité de 65% au moins
- être âgé au moins de 60 ans pour une femme et 65 ans pour un homme
- ne pas bénéficier de l'allocation complémentaire
- les ressources ne peuvent dépasser le plafond pour prétendre au revenu garanti aux personnes âgées.

Remarque : Pour le calcul du revenu garanti, on tient compte de **toutes les ressources** du handicapé et de son conjoint. Il n'y a aucun abattement.



Montant du revenu garanti (au 1-8-84)

Handicapé marié :	218.293 frs
Handicapé isolé :	157.170 frs
Supplément handicapé :	46.908 frs

L'allocation pour l'aide d'une tierce personne

Conditions d'octroi :

- le handicapé doit être bénéficiaire d'une des quatre allocations ;
- le handicapé ou son conjoint ne jouit pas d'une allocation semblable du chef d'une autre législation ;
- le handicapé ne séjourne pas dans une institution de soins ou une maison de repos.

Le montant de l'allocation diffère selon le degré de besoin en aide d'une tierce personne.

Catégorie I :	(montants au 1.1.84) 2.967 frs
Catégorie II :	4.451 frs
Catégorie III :	5.935 frs

Procédure

Comment introduire une demande d'allocation pour handicapé ?

Il faut nécessairement s'adresser à l'administration communale de votre domicile et demander les formulaires pour l'obtention d'une allocation ordinaire, complémentaire, aide d'une tierce personne, etc. Il faut remplir les formulaires et faire remplir le certificat par le médecin traitant. Ensuite, il faut remettre le dossier à l'administration communale et exiger le récipissé comme preuve de l'introduction du dossier.

Les personnes convoquées à l'examen médical peuvent demander que le médecin du ministère se rende à domicile. Il suffit de faire la demande par écrit et d'y joindre un certificat du médecin traitant attestant que le handicapé a des difficultés de déplacement.

Le taux d'handicap établi par le ministère de la Prévoyance Sociale est officiel. Le ministère peut délivrer des attestations destinées à obtenir des avantages aux personnes handicapées, tels que tarif social pour le téléphone, logement social, abattement pour le calcul des contributions, exonération de taxe de radio, T.V. L'intéressé doit en faire la demande par écrit au Ministère de la Prévoyance sociale, Service Allocation pour handicapés, 3c rue de la Vierge Noire, 1000 Bruxelles.

Si un handicapé perçoit indûment une allocation pour handicapés, sans intention frauduleuse, le ministère peut exiger la récupération de la somme trop perçue, concernant les six derniers mois. Dans ce cas, nous vous conseillons de vous mettre tout de suite en contact avec le service social de votre province.

Nous vous rappelons que les assistantes sociales sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches ou pour obtenir des informations concernant vos dossiers.

R. Dandoy,
Assistante sociale, Namur.

Remarque : Toute demande de renseignement complémentaire peut être adressée aux services sociaux provinciaux.

FNRH : Nouvelles dispositions en vigueur depuis le 1^{er} août 84.

Pour faire face aux difficultés financières du Fonds National de Reclassement des Handicapés, diverses mesures ont été prises qui, les

unes, permettent d'augmenter les ressources du fonds ; les autres, de diminuer les dépenses.

1. Contribution personnelle de la personne handicapée.

Les remboursements octroyés par le Fonds national en matière de réadaptation fonctionnelle sont diminués de 10%, quel que soit l'âge de la personne handicapée, jusqu'à concurrence d'un plafond de 4.000 F par année civile. D'autre part, une contribution personnelle de 10% avec maximum de 1.000 F par année civile est prélevée sur les remboursements effectués pour la fourniture d'appareillage.

Pour la période du 1.8.1984 au 31.12.1984, les montants maxima de la contribution personnelle sont ramenés à 1.650 et 415 F.

Cette contribution personnelle n'est pas due lorsque la personne handicapée reste à charge de sa famille alors que celle-ci a déjà à sa charge une autre personne handicapée enregistrée au Fonds national pour laquelle les mesures susvisées ont déjà été appliquées.

2. Montant annuel minimum remboursable

Les prestations et fournitures de réadaptation fonctionnelle indemnisable ne sont payées qu'à partir du moment où, pour l'année civile au cours de laquelle elles sont effectuées, leur cumul atteint au moins le montant de 2.000 F.

Pour la période du 1.8.1984 au 31.12.1984, ce montant est ramené à 830 F.

Il est par conséquent de votre intérêt d'adresser au Fonds national toutes les pièces justificatives afférentes à ces prestations, quel que soit leur montant.

3. Prestations indemnisables

Seules les prestations de réadaptation fonctionnelle et d'appareillage peuvent encore faire l'objet d'un remboursement, à savoir :

1. les prestations spécifiques de réadaptation fonctionnelle effectuées, soit par le médecin, soit par le personnel auxiliaire de la réadaptation, notamment la médecine physique, l'ergothérapie, la logopédie, etc. ;
2. le placement dans un centre ou service de réadaptation fonctionnelle agréé par le Fonds national ;
3. la fourniture, l'adaptation, l'entretien et le renouvellement des appareils de prothèse et d'orthopédie.

Ceci implique que le Fonds national n'est plus autorisé à intervenir dans les frais exposés en matière de produits pharmaceutiques, de consultations et visites médicales, de soins médicaux et de procédures diagnostiques, d'inter-

ventions chirurgicales, d'hospitalisations, etc. Ces restrictions sont valables aussi bien pour les prestations dispensées à l'étranger que pour celles effectuées en Belgique.

Attention !

Notez également que :

- Les prestations de kinésithérapie et de logopédie, lorsqu'elles sont effectuées par des thérapeutes indépendants, ne peuvent donner lieu à une indemnisation que pour autant qu'elles aient été prescrites ou approuvées, soit par un centre ou service de réadaptation fonctionnelle agréé par le Fonds national, soit par un médecin agréé au titre de spécialiste en réadaptation fonctionnelle.

Si cette mesure vous concerne, ne négligez pas de faire régulariser votre situation.

- Aucune intervention ne peut être accordée pour le matériel de synthèse, les prothèses implantées et toute espèce de matériel de thérapie.

N.B. Il paraît utile de souligner qu'en égard au fait que les frais de déplacement ne sont remboursés que pour les prestations pouvant donner lieu à intervention, les frais de déplacement qui étaient remboursés pour les prestations qui ne pourront plus à l'avenir donner lieu à intervention, cesseront également à partir du 1.8.1984 d'être remboursés.



Enfin une bonne nouvelle !!

J'ai eu connaissance de ce que, probablement, dès le début de l'année 1985, toutes les données permettant de déterminer si les handicapés ont droit à une allocation ordinaire ou spéciale seront introduites telles quelles dans l'ordonnateur du Ministère de la Prévoyance Sociale. Les dossiers seront ainsi traités beaucoup plus rapidement, le délai d'inscription étant raccourci.

Yves LEFEBVRE

UNE SIMPLE PRESSION SUR UN BOUTON SUFFIT POUR DIRIGER LE FAUTEUIL.

LA SOLUTION!!!



Vous avez maintenant
la possibilité de vous lever
facilement et sans effort.

- * Facile et simple à manoeuvrer
- * Spécial pour les gens avec:
un maladie du coeur,
rhumatisme, sclerose en
plaques, etc. . . .
- * La possibilité de se lever
facilement et une plus grande
indépendance, sont les
avantages que vous propose le
fauteuil capitonné inclinable.
Une simple pression sur un
bouton!
- * C'est aussi simple que ceci,
car le siège, par pression sur
le bouton, se déplace vers le
haut et l'avant, lentement, en
douceur et en toute sécurité.

Voulez-vous des
informations -

40



ORTHO-KINETICS Benelux Pvba

Vous recevrez notre documentation

Nom: _____

Adres: _____

Tél.: _____

Nieuwstraat 71
B-2190 Essen
Tél.: 03-66759.52

SORTIR EST DE NOUVEAU UNE PARTIE DE PLAISIR AVEC LARK



Un Véhicule
électrique sans équivalent,
sûr et efficace.
Lark vous offre:
liberté et indépendance.
C'est pour vous le début d'une
nouvelle vie.

- facile et simple à manoeuvrer
- siège orthopédique
- robuste
- démontable et transportable

Voulez-vous des informations -
ORTHO-KINETICS, Benelux Pvba
Nieuwstraat 71
2190 Essen / Belgique
tél.: 03-667.59.52

40



ORTHO-KINETICS Benelux Pvba

Vous recevrez notre documentation

nom _____

adres _____

tél. _____

Nieuwstraat 71
2190 Essen/Belgique
tél.: 03-667.59.52

**International M.S. Conference
(15.09.1984, Zurich)**

Scientific Symposium

Le symposium scientifique qui précède traditionnellement la réunion de la Fédération Internationale était consacré cette année aux traitements immunitaires dans la Sclérose en Plaques.

Le fait en lui-même vaut d'être signalé car, jusqu'à présent, ces essais thérapeutiques étaient suivis avec un certain scepticisme par la plupart des chercheurs. Actuellement, on ne peut plus nier le fait que certaines manipulations du système immunitaire sont capables de modifier l'évolution de la S.P.

Nous passerons en revue ces divers traitements au cours des prochaines chroniques médicales mais nous voudrions dès à présent en donner les principes de base et rapporter les conclusions du symposium de Zurich.

Le bon fonctionnement du système immunitaire repose sur un équilibre entre des mécanismes qui déclenchent et d'autres qui freinent ses réactions.

Dans les maladies immunitaires, dont la S.P. fait partie, l'un ou l'autre de ces mécanismes est défectueux.

Depuis deux ans, on peut suivre les modifications de cet équilibre immunitaire dans le sang des malades S.P. et on constate que, au cours des poussées ou lorsque l'évolution est rapidement progressive, les mécanismes de freinage sont insuffisants. Ceci entraîne un déséquilibre qui, comme n'importe quel système de balance, peut être rétabli en agissant sur l'un ou l'autre des plateaux, autrement dit en ajoutant du poids d'un côté, ou en retirant de l'autre.

Ainsi s'expliquent les contradictions apparentes entre les traitements immunitaires utilisés en S.P. Certains visent en effet à freiner des mécanismes trop actifs (immuno-dépresseurs) et d'autres à rétablir des mécanismes trop actifs (immuno-dépresseurs) et d'autres à rétablir des mécanismes déficients (immuno-stimulants). Dans les deux cas, on recherche le même résultat c'est-à-dire rétablir un équilibre normal entre ces deux mécanismes opposés.

Les résultats de trois études faites avec l'ENDOXYAN (Belgique, Etats-Unis, Hollande) conver-

gent et confirment la possibilité d'influencer la maladie avec cet immuno-dépresseur puissant. Une intolérance digestive fréquente en limite l'utilisation, mais un recul de près de vingt années de traitements indique que les risques éloignés, résultant d'une utilisation prolongée, sont moins inquiétants qu'on ne le craignait.

Quatre études faites avec l'IMURAN (Allemagne, Angleterre, Danemark, France) indiquent un effet moins spectaculaire de cet immuno-dépresseur, ne s'observant qu'après un traitement de plusieurs années. Les risques à long terme semblent également acceptables.

Une étude française utilisant le sérum antilymphocytaire montre des résultats transitoires mais ce traitement est difficilement applicable en routine.

On attendait avec impatience les résultats de techniques plus récentes. La Cyclosporine A semble efficace, mais les effets secondaires sont plus gênants qu'on ne l'attendait. Les interférons paraissent actifs mais il reste à déterminer quel est le plus intéressant et comment l'administrer. Enfin, les résultats obtenus avec l'oxygène hyperbare ne sont que passagers et n'influencent pas l'évolution finale de la maladie. De plus, les effets secondaires ne sont pas négligeables.

Ce symposium nous a apporté non seulement des informations cliniques intéressantes mais aussi des observations concernant le système immunitaire chez les malades traités. Des examens répétés ont montré que les immuno-régulateurs corrigent le déséquilibre existant chez les patients S.P. et que ceci coïncide le plus souvent avec une stabilisation de la maladie.

Il reste encore beaucoup à faire pour rendre nos appréciations des résultats cliniques plus objectives, notamment par l'informatisation des dossiers. De nouveaux médicaments doivent être mis au point doués d'une action plus sélective sur le système immunitaire et ayant moins d'effets secondaires.

Docteur R.E. GONSETTE,
Centre National de la S.P.
Melsbroek.

★ ★ ★ **Appel à vous tous !!!**

★ ★ ★

Il serait certainement très intéressant de connaître ce qui se passe, ce qui se fait dans les autres pays point de vue Ligue, association concernant tout ce qui touche au problème de la Sclérose en plaques.

La Ligue reçoit régulièrement les revues de ces associations. Utilisons-les en traduisant les articles qui peuvent nous intéresser.

Avez-vous un petit don caché de traducteur... Faites-le nous savoir... dans quelle langue... en téléphonant au 735 86 21 le mardi matin de préférence.

Merci d'avance,
Maggy.

Un patient S.P. voyage autour du monde pour la S.P.

Richard Beecroft, qui a traversé le Canada sur son tricycle en 1981, a franchi la moitié de la première étape de son tour du monde pour la sclérose en plaques.

Son premier périple avait contribué à la publicité de l'Année Internationale des personnes handicapées. Il a quitté Toronto en septembre 1983 et se trouvait en juin 1984 dans l'ouest américain. Pendant l'été, il traversait le Midwest américain pour à nouveau arriver à Ottawa au mois d'août.

Après un petit repos et la tournée des parents et des amis d'Ottawa, il s'envolait vers la Grande-Bretagne (grâceuseté de British Airways) avec son véhicule spécial pour réaliser son tour de l'Europe.

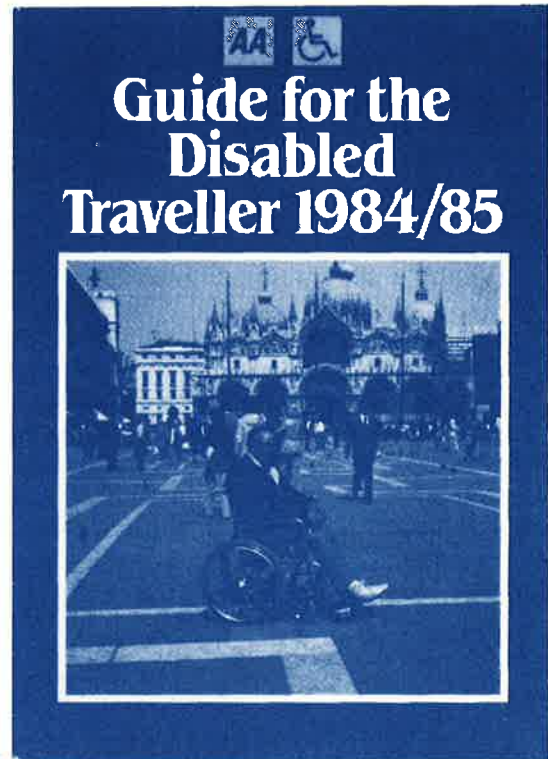
Richard espère faire connaître la sclérose en plaques dans toutes les régions où il passera. Il aime répéter que la sclérose en plaques ne fait pas nécessairement de vous un handicapé et compte le prouver à sa manière.



Pourquoi pas chez nous aussi ?

Le M.S. News d'automne 84 annonce que la Ligue de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a décidé d'enregistrer son bulletin sur cassette, pendant une période d'essai d'un an. Cette formule sera réservée à toute personne qui, pour une raison visuelle ou un problème de dextérité, n'est plus à même de lire la brochure.

Certains S.P. ont déjà précédemment pris contact avec notre Ligue pour savoir si une telle solution ne pouvait être adoptée pour «La Clef».



Guide pour voyageurs handicapés

Lu également dans le M.S. News d'automne, la publication réactualisée d'un «Guide pour voyageurs handicapés» par l'Automobile Association's».

Ce guide, bien entendu en langue anglaise, reprend la liste d'environ 300 hôtels, en Grande-Bretagne, pouvant accueillir un voyageur moins valide mais aussi des renseignements touristiques et un grand nombre d'informations essentielles.

Pour la première fois, ce guide reprend aussi 5 itinéraires de voyage à travers l'Europe, avec une liste d'hôtels en cours de route.

Nous disposons dès à présent de ce guide au secrétariat de la Ligue. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à nous écrire.

La lettre accompagnant ce guide nous prie de transmettre les meilleurs vœux des membres de la MS Society de Grand-Bretagne aux S.P. Belges.



En effet, pourquoi pas ? Toutefois, cette solution évidemment plus coûteuse demanderait à être étudiée tant sur le plan technique que financier.

C'est pourquoi, avant de nous lancer dans de telles démarches, nous devrions connaître les amis S.P. que cette formule pourrait intéresser. Que ceux-ci se fassent connaître en téléphonant ou en faisant écrire à la Ligue.

Si vous connaissez une personne qui n'aurait pas été capable de lire ce message, faites-le nous savoir aussi !

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que S.M. le Roi, sur la proposition du Ministre des Finances, et vu l'avis émis par le Comité de la Loterie Nationale, a signé un Arrêté allouant à votre association un subside de fonctionnement de 150.000 frs pour l'exercice comptable 1983.

Nous profitons ainsi de l'occasion pour remercier très sincèrement la Direction de la LOTERIE NATIONALE pour le soutien fidèle qu'elle nous accorde depuis tant d'années.



Benidorm Voyage en Espagne

Nous avons reçu une lettre de la Ligue espagnole pour nous remercier chaleureusement pour le fait que, pour la première fois, quelques membres S.P., jeunes pour la plupart, ont pu profiter également des vacances que nous organisons depuis plusieurs années pour nos patients à Benidorm.

Un étage de l'hôtel DIDAC leur avait été réservé et ils ont pu bénéficier de toute l'équipe paramédicale qui nous accompagne pendant tout le séjour.

Le Président de la Ligue espagnole, Sr. José-Luis Trell, nous demande de remercier très spécialement Mme S. Helewaut, Mr. Marc De

Naeyer, Mme Elsa van Ackeren et toute l'équipe de la Croix-Rouge belge.

Il espère vivement qu'il nous sera possible de recommencer cette initiative très positive à tous égards et que ce sera le début d'une collaboration étroite entre nos deux ligues.

P.S. : La Ligue espagnole est toute jeune, mais déjà membre de la fédération internationale. Tout conseil au point de vue de la structuration des autres ligues sera le bienvenu.

A ce jour, 2.500 malades ont pu être répertoriés.

J. Hustin

Quelques échos de participants

Article reçu de **Madame Van Der Eecken** de Fontaine Valmont.

Pour la province du Hainaut, les activités de l'année 84 se sont terminées en beauté pour huit patients S.P. de notre province car ils ont participé aux vacances organisées chaque année par la Ligue Belge de la S.P.

Pour la douzième fois, le voyage a eu lieu en Espagne.

Nous avons beaucoup de contacts avec des patients et nombreux sont ceux voulant participer à ce voyage. Mais certaines questions les arrêtent : familiales, pécuniaires... ou tout simplement parce qu'ils ont peur, ne sachant pas comment cela se passe.

Vous pouvez vous adresser à Madame Van Der Eecken, 2 rue Culot du bois, 6540 Fontaine Valmont, Tél. : 071/59.03.93.

Je suis à mon sixième séjour et je suis S.P. depuis plus de 35 ans et en voiturette depuis plus de 25 ans.

Les personnes qui partent pour la première fois s'émerveillent devant l'ambiance où tout le monde fraternise et la camaraderie à toute épreuve. Les responsables, les infirmières, les kinésistes... nous en donnent l'exemple. Et au nom des huit participants du Hainaut, mon époux et moi-même, profitons de l'occasion pour les remercier de leur dévouement.



Article reçu de Monsieur **Fernand MARTIN** de Chênée

Merci,

Je ne voudrais pas parler de Benidorm afin de ne pas décevoir les handicapés qui n'ont pu participer à ces vacances pour l'une ou l'autre raison.

Cependant, je me fais un agréable devoir de remercier tous ceux et celles grâce à qui nous avons passé quinze jours merveilleux en Espagne.

MERCI tout d'abord au comité organisateur qui, pendant toute l'année, se dépense sans compter : madame Helewaut, monsieur De Naeyer, mesdemoiselles Van Goethem et Vandavelde, sans oublier la dévouée et irremplaçable Elsa.

MERCI à Jef et à son équipe d'infirmiers, brancardiers et kinésistes, toujours prêts à rendre service bénévolement.

Très respectueux MERCI à Madame la Princesse Jean de Merode qui, comme chaque année, nous rend visite et prodigue ses encouragements. C'est notre présidente nationale qui ouvre le bal de la soirée de l'Amitié. Elle conduit un handicapé de face dans son fauteuil roulant. Geste combien sympathique et qu'elle renouvelle tout au long de la soirée.

MERCI à Monsieur le Consul de Belgique et à Madame qui rehaussent cette fête de leur bienveillante présence (ils m'ont confié entre autres avoir assisté au concert donné par l'orchestre philharmonique de Liège. Ils en étaient ravis !). Bravo !!

MERCI à l'école de danse de Benidorm qui nous a offert gracieusement en démonstration une soirée de danses espagnoles.

MERCI aux acrobates, jongleurs de renommée internationale qui eux aussi nous ont émerveillés gratuitement.

MERCI à l'orchestre qui, gratuitement, a animé la soirée de l'amitié.

MERCI aux membres de la Croix Rouge de Bruxelles et Alicante qui ont courageusement embarqué et débarqué les handicapés et leur fauteuil.

MERCI au directeur et au personnel de l'hôtel DIDAC qui nous ont préparé des repas copieux et délicieux.

MERCI à Madame Rouvroy et Madame Petit de la section de Liège.

Pendant une longue et triste année, les vacanciers garderont un chaleureux souvenir du soleil d'Espagne et du sourire encourageant de madame la Princesse de Merode, de madame Simone, de mademoiselle Geneviève et de Monsieur Marc.



«C'est la première fois que je partais en Espagne avec la Ligue. Je crois que plusieurs d'entre vous me connaissent par la clinique de Melsbroek, je m'appelle Katia.

J'avais entendu beaucoup de critiques par d'autres participants et je voudrais leur dire que les quinze jours que j'ai passés en Espagne sont passés trop vite.

Non seulement le soleil était de la partie, mais les responsables, que je remercie de tout cœur, ont tout fait pour nous rendre le séjour le plus agréable possible.

Tous les jours, il y avait de nouvelles distractions, et les journées nous semblaient beaucoup trop courtes.

L'hôtel DIDAC où nous avons séjourné était très bien, les chambres toujours très propres et le personnel très gentil.

Il y avait certes quelques petits inconvénients... les portes des salles de bain trop étroites et la difficulté d'atteindre la toilette. Le problème fut résolu par la Croix Rouge. Celle-ci, ainsi que les infirmières et kiné, se sont dépensés pour soigner et aider tout le monde. Nous les en remercions.

A la fête de l'Amitié, nous avons eu la joie de voir la Princesse Jean de Merode qui nous a vraiment montré l'intérêt qu'elle portait aux handicapés de la sclérose en plaques. Elle était resplendissante d'attention et de bonté.

Mademoiselle Vandavelde nous a aussi montré son attachement aux handicapés par son travail de longs mois à l'avance pour que ce séjour soit réussi pour chacun.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier madame Helewaut, Van Goethem, mademoiselle Vandavelde et monsieur De Naeyer ainsi que toute l'équipe.

Merci à tous et, si Dieu le veut, à l'année prochaine.

Merci

Katia Drachoussoff



Visite du Pape en Belgique

Le **18 mai 1985**, le Pape parlera aux malades et handicapés à **Banneux**.

L'aumonier de la clinique de Melsbroek, le Père Achille Depaux, ainsi que Malte assistance, organisent un départ groupé à partir de la clinique de Melsbroek. Le trajet se fait en car,

Seuls les malades peuvent accompagner.

Renseignements : Père Achille Depaux -
Clinique de Melsbroek - 751.80.30



Un timbre spécial...

La Régie des Postes émet à partir du premier décembre 84 un timbre poste spécial, consacré aux fêtes de Noël et de Nouvel An.

Pour que ces fêtes de tous ne soient pas seulement symboliques, ce timbre est grevé d'une surtaxe de un franc pour permettre à tout le monde de contribuer au soulagement de certaines misères en affranchissant sa correspondance à l'aide de ce timbre de 12 F + 1 F.

Cette année, le produit de cette surtaxe est donné au Groupe Belge d'étude pour la Sclérose en Plaques.



Nous, c'est Spa Reine
et ça va bien.



Si peu chargée en sel
qu'on peut la boire à volonté.

NOUVELLES DU BRABANT

Un goûter-spectacle

Comme chaque année, le comité du Brabant organise une après-midi «goûter-spectacle» aux environs des fêtes.

Le samedi 24 novembre 84, une soixantaine d'S.P. et un grand nombre d'accompagnants et d'aidants ont assisté à la représentation du cirque Renaldo.

Petits et grands ont diversement apprécié les numéros de clowns interrompus par l'arrivée de notre grand Saint Nicolas improvisé...

Pourquoi ne pas piquer une petite tête !

Certaines personnes souhaiteraient faire un peu de natation mais y aller seul pose parfois quelques problèmes.

Si cela vous tente... plongez ensemble... un groupe pourrait se former.

Ecrivez ou téléphonez à Maggy au 735.86.21 avenue Plasky 173, 1040 Bruxelles.

BONHOMME NOEL...

Régnant sur les brunes pralines ;
Les clairs fondants, les massepains,
Et les rutilants petits pains,
Qu'ornent de roses figurines.

Sous ton manteau bordé d'hermine,
Petit bonhomme aux yeux malins,
Tu souris à tous les bambins,
Arrêtés devant ta vitrine.

Tu fais la cour aux yeux charmants,
Qui te regardent caressants,
Et tu réalises leur rêve.

Petit bonhomme guilleret,
Rends donc mon pauvre cœur quiet,
Puisque ton âme rit sans trêve !

C. Delbrassine
Membre S.P. de Genval

Opération des six clubs Rotary du Brabant Wallon

En faveur de la section du Brabant Wallon de la Ligue, une conférence sera organisée le jeudi 7 mars 1985 à 19h30 en la salle des fêtes de l'Institut Médico-Pédagogique, 36 Drève des Dix Mètres à Waterloo.

Cette soirée sera donnée sous le patronage de la Princesse Jean de Merode et avec la participation d'un médecin, de la présidente de la

Ligue, Communauté Française, d'une assistante sociale et d'un membre Sclérose en Plaques.

La soirée se terminera par un buffet. Participation : 500 frs.

Nous remercions dès à présent les organisateurs de cette soirée.

Maggy SCHROEDER

Un W.E. pas comme les autres...

Notre deuxième expérience de W.E. à la mer s'est, comme la première, très bien déroulée.

Cette fois, nous sommes partis au mois de septembre avec 10 S.P. et 10 accompagnants. Nous avons constaté que le nombre était au maximum pour garder une bonne ambiance de groupe.

Lors du premier W.E., nous logions dans le bâtiment central du centre Familia à De Haan. Cette fois-ci, nous avons testé les petits chalets aux alentours du centre et nous avons constaté que, pour plus de facilité, les prochains W.E. se dérouleront à nouveau dans le grand bâtiment.

Un séjour sans problème... sauf peut-être une valise oubliée à Bruxelles. Merci Herman de nous l'avoir apportée si vite ! Merci aussi aux personnes du VMS qui nous ont aidés toujours avec le sourire !

Le temps était au beau fixe et nous avons tous profité du bon air marin ainsi que des gaufres, crêpes...

Un soir, nous avons fait un jeu d'équipe où des dons de clowns se sont découverts... et l'autre soir, ceux qui le désiraient ont participé à une petite soirée qu'avait organisé un groupe de personnes du troisième âge. Tous furent ravis de voir le courage et la joie des SP qui dansaient sur la piste.

Je pense qu'il ne faut pas en rester à nos deux expériences et envisager de tels W.E. plusieurs fois par an.

Si cela vous intéresse, voulez-vous me le faire savoir... Je ne sais pas tout deviner ! C'est en fonction des demandes que le W.E. sera réalisé. Téléphonnez au 735.86.21 le mardi matin de préférence ou laissez le message !

A Bientôt
Maggy SCHROEDER
Assistante sociale (Brabant)



NOUVELLES DU HAINAUT

Excursion au Parc de Belœil et goûter à St Symphorien-Mons le 8 septembre dernier

Une excursion organisée par le Comité du Hainaut et le Comité Charleroi-Thuin avec la collaboration du Centre de Guidance de Charleroi et des Clubs Rotary de Charleroi-Sud et de Mons-Sud a regroupé deux douzaines de patients S.P. et leurs accompagnants, ainsi que quelques sympathisants.

A 13h30, sous une pluie tenace mais dans la bonne humeur, un car affrété par Madame MABILE du Centre de Guidance de Charleroi a embarqué les amis de Charleroi et a démarré en direction de Beaumont et de Mons, en prenant au passage des amis du Sud du Hainaut et de la région montoise.

A Saint-Symphorien, les voyageurs ont été salués par madame NOEL, du Centre de Guidance de Mons, tandis que Monsieur NELISSEN, du même Centre, se joignait au groupe.

Au Parc de Belœil, les averses avaient heureusement cessé. Après un rafraîchissement servi à l'Orangerie, tous les participants sont repartis vers St Symphorien-Mons où un copieux goûter a encore fait monter d'un cran l'excellente ambiance du groupe.

Chacun s'en est alors retourné chez soi, tandis que le car a ramené vers Beaumont et Charleroi les "rescapés" de ces régions.

Sortie automnale particulièrement réussie, malgré le temps pluvieux qui avait découragé quelques-uns de nos amis S.P. dont la participation avait cependant été annoncée.

En 1985, le Club Rotary de St Ghislain et de Mons-Sud s'associeront pour l'organisation d'une activité spécialement réservée aux patients du Borinage.

GROUPE

Le Groupe d'Action de Bruxelles fonctionne toujours...

Comme vous le savez déjà, le groupe d'action se réunit tous les mois. A la dernière réunion, nous avons rediscuté du problème de l'information. Un des moyens à utiliser pour faire connaître la maladie, la ligue et les différents groupes, sont la presse et les radios mais il faudrait toujours avoir un but précis.

Le groupe d'action s'est demandé pourquoi ne pas organiser une «Journée Nationale ou Communautaire» qui se répétera chaque année... pour donner une information à grande échelle. Point de vue «accessibilité», le groupe continue à travailler pour que les bâtiments tels que «le Centre Culturel de la Communauté française» ou «le Nouveau Musée d'Art Moderne»... soient ouverts à tout le monde... valides ou moins valides...

Au départ de ce groupe et par une pétition à Schaerbeek, une commission a été créée. En effet, en séance du 25.10.1984, le Conseil communal de Schaerbeek a désigné les membres, dont 4 membres du groupe, faisant partie de la Commission Consultative des Personnes Moins Valides de Schaerbeek. Cette nouvelle commission devrait être une image pilote pour toutes les autres communes.

Maggy SCHROEDER

par sympathie

AN HYP

EPARGNE CREDITS

L'accès à la culture et aux loisirs... Droit ou privilège ?

La question se pose encore dans ces termes pour beaucoup de moins valides lorsqu'ils veulent occuper leur temps libre de façon plus ou moins autonome.

En effet, si des progrès sensibles ont été faits pour rendre «le monde des valides» plus accessible aux personnes à mobilité réduite, il faut bien admettre que, dans notre pays, beaucoup reste encore à faire.

En Belgique, il y a environ **320.000 personnes handicapées physiques** dont à peu près 200.000 des membres inférieurs. Parmi celles-ci, 70.000 présentent une invalidité d'au moins 60%.

20.000 circulent en voiturette (1).

La grande majorité des moins valides ont entre 20 et 40 ans (principalement à cause des accidents de voiture), c'est-à-dire qu'ils devront envisager le restant de leur existence par rapport à leur handicap.

Mais il est à souligner que ces personnes ne sont nullement atteintes au niveau mental. Elles sont donc à même de s'intégrer dans la société et de participer à la vie professionnelle et culturelle comme n'importe qui, à condition qu'on leur en donne la possibilité en aménageant quelque peu l'environnement à cet effet.



Prescriptions législatives (2)

La loi-cadre du 17 juillet 1975 précise que les autorisations de bâtir ne sont accordées que s'il y a respect des normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Les mêmes conditions sont appliquées en cas de transformations importantes des bâtiments.

L'A.R. du 9 mai 1977 précise les normes d'accessibilité des bâtiments publics et module leurs conditions d'application.

L'A.R. contient :

- la liste des bâtiments ouverts au public à prendre en considération ;
- les normes techniques d'accessibilité relatives aux accès, aux circulations et aux équipements internes mais aussi les types d'invalidités auxquels doivent être adaptés les bâtiments ;
- les modes d'application des normes.

Il faut savoir, concernant cet article, que tous les bâtiments visés ne sont pas soumis à tou-

tes les normes sur toute leur surface ouverte au public. Ainsi les gares SNCB doivent répondre à toutes les normes sauf à celles relatives aux ascenseurs. Ainsi les bâtiments de transport public urbain (par exemple : métro) doivent répondre à toutes les normes sauf à celles relatives aux voies d'accès ;

— la possibilité de déroger à la liste des bâtiments et aux normes techniques lorsque des «circonstances locales ou des nécessités spécifiques d'ordre technique imposent un agencement particulier».

Ultérieurement à l'A.R., une note aux Ministres, aux Gouverneurs des Provinces, aux Collèges des Bourgmestres et Echevins précisait que ces mesures ne devaient pas «donner lieu à des dépenses exagérées», que les dérogations seraient aussi accordées pour des raisons architecturales et/ou urbanistiques ou de sécurité.

(1) et (2) Les personnes à mobilité réduite dans la ville. Fondation Roi Baudouin, 1981.

Dans la pratique, on s'aperçoit que des bâtiments même neufs, n'ont pas été rendus accessibles. Il semble aussi que les conditions de dérogations soient de plus en plus nombreuses. Les termes de la loi sont trop vagues et laissent toute possibilité de vider la loi de son contenu.

Faut-il mettre en cause des architectes mal informés ou un oubli des administrations ?

Les personnes moins valides n'ont pas la prétention d'exiger que tous les bâtiments publics leur soient accessibles, ni sur toute leur surface, surtout lorsqu'il s'agit de bâtiments de construction déjà ancienne. Ils comprennent la complexité de prévoir ces aménagements à

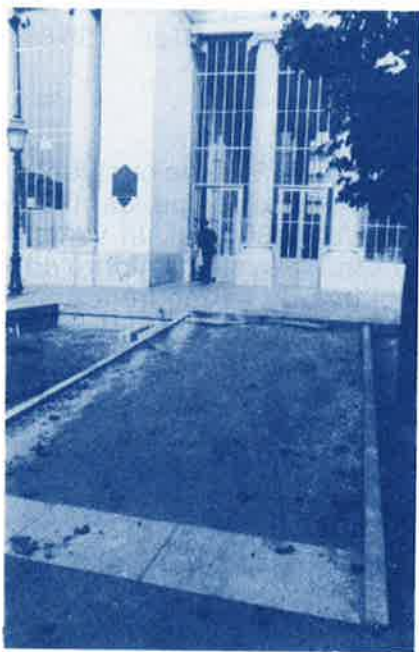
long terme (exemple : Cité de l'Amitié à Woluwé St Pierre - l'étude des surfaces a été réalisée, il y a une dizaine d'années, sur base de voitures manuelles. Depuis lors, la généralisation de voitures électriques ou électroniques a posé une série de problèmes, liés à la modification des dimensions de rotation du fauteuil roulant.

Pourtant, ils comprennent moins bien qu'au cours de la même année sont inaugurés à Bruxelles deux bâtiments à vocation culturelle dont l'un est une bonne réussite au niveau de l'accessibilité et l'autre un échec. C'est-à-dire, le Musée d'Art Ancien et Moderne et le Botanique.



Comment concevoir que ce problème d'accessibilité ait été «oublié» dans la rénovation complète - par ailleurs fort coûteuse - de ce qui est

«la fenêtre de la culture francophone» de notre pays ? Cette fenêtre est donc ouverte pour certains, fermée pour d'autres...



Si nous parlons aujourd'hui du Botanique, c'est parce qu'il nous semble que pour ce grand centre culturel de la francophonie, on aurait pu mieux faire, sans augmenter exagérément le budget, plutôt que de tout simplement effacer le problème.

Mais, le Botanique n'est malheureusement pas un exemple isolé d'inaccessibilité... Combien

de lieux de loisirs complètement fermés aux personnes en voiturette. Combien de théâtres, de bibliothèques, de centres sportifs, de cinémas...

«Si je veux aller au cinéma, je ne choisis pas le film que je voudrais voir, mais la salle où on m'accepte...» (Marc, 24 ans).

Il n'est pas difficile d'imaginer le sentiment qui envahit une personne moins valide lorsqu'après avoir fait la démarche de sortir de chez elle, ce qui n'est pas évident au niveau du transport (1),

Pourtant, notre conclusion n'est pas de se morfondre dans l'amertume et de s'apitoyer sur des expériences malheureuses.

Nombre d'handicapés jeunes et moins jeunes veulent accéder au maximum d'autonomie possible. Ils n'ont pas l'utopie de vouloir vivre «comme tout le monde», mais ils veulent tout de même vivre. Il faut que les valides ne l'oublient pas et que même en cette période de crise, ils restent vigilants.

La culture et les loisirs sont certainement pour tous des facteurs d'épanouissement, d'équilibre ou d'évasion. Si les moins valides n'ont plus l'usage normal de leurs membres, inutile de leur couper les ailes...

elle ne peut avoir accès au bâtiment. Après une telle mésaventure, bien peu auront le courage de «remettre ça» !



EVE CRAENHALS

Heures d'ouverture du Musée d'Art Moderne

Tous les jours sauf le lundi de 10h à 17h.
Fermé : 1 janvier - 1 mai - 1 et 11 novembre - 25 décembre
Entrée gratuite.

Nous allons organiser une visite du Musée d'Art Moderne au départ du Service Social du Brabant. Toutes les personnes qui souhaiteraient faire cette visite avec nous, sont invitées à s'inscrire au Service Social. Tél. : 735.86.21.

(1) Etant donné l'inaccessibilité des transports en commun, un service de 8 minibus de la STIB spécialement conçus pour des personnes handicapées, fonctionne depuis 1978 à Bruxelles. Si on peut se féliciter de cette initiative et en règle générale de son fonctionnement, il est à

souligner que les véhicules ne circulent que du lundi au vendredi (donc pas pendant les week-ends) de 06h30 à 20h30 sauf un véhicule qui roule de 16h à 23h. Ce système n'offre donc que peu de possibilités de se rendre à un spectacle et encore moins d'en revenir !



A.C.L.H.

L'association Carolorégienne pour le Logement des Handicapés

envisage de mettre sur pied des services pour handicapés vivant dans un ensemble de logements adaptés.

Ceci concerne toutes les personnes handicapées physiques se déplaçant en voiturette, ayant besoin d'une aide permanente, et désireuses de mener une vie indépendante.

Est-il normal que, par la suite d'un handicap physique, certaines personnes doivent renoncer à vivre d'une façon autonome ?

La personne handicapée qui requiert de l'aide en permanence est souvent prise en charge 24h sur 24 par la famille ; l'aide est la plupart du temps très lourde, cela explique certaines «hospitalisations sociales», et parfois le placement de jeunes handicapés.

Pour éviter ces placements, une solution est proposée.

L'objectif du projet est de permettre à quelques handicapés physiques locomoteurs graves, seuls ou en famille, de vivre dans un quartier parmi des valides avec une aide 24h sur 24, 7 jours sur 7, et durant toute l'année.

Le logement

A l'intérieur :

Le locataire handicapé peut circuler sans aucun obstacle architectural ainsi qu'utiliser toutes les fonctions de l'habitation, exemples : cuisine, salle de bains, W.C.

Les équipements et les aides techniques lui assurent une autonomie optimale, exemples : ouvre-portes, interphonie.

Certaines adaptations seront faites selon le handicap du locataire.

A l'extérieur :

Le locataire peut accéder à son logement sans aucune barrière architecturale et utiliser les

fonctions communes du bâtiment, exemples : boîtes aux lettres, ascenseurs, vide-poubelles.

A.V.J.

Aide aux actes de la Vie Journalière

Définition :

C'est une aide fournie par le personnel 24h sur 24 dans les activités de la vie journalière, dont l'objectif principal est de compenser le handicap physique. L'aide A.V.J. est donnée uniquement à la demande du handicapé et ceci à tout moment de la journée, elle n'intervient que si l'aide n'est pas fournie par un autre service, exemples : aides familiales, repas à domicile. L'aide A.V.J. varie selon le besoin du handicapé, exemples : pour aller à la toilette, vider une vessie, même si l'aide n'est que de quelques minutes.

Les principaux actes de la vie journalière sont :

Lever - coucher - habiller - déshabiller - toilette - bain - petit déjeuner - souper - petite remise en ordre.

Repas : aide à la préparation et à manger.

Déplacement à l'intérieur du logement et dans l'environnement immédiat, du lit, voiturette, table, bain, ascenseur.

L'aide A.V.J. est uniquement matérielle et ne vise pas les problèmes affectifs, psychologiques, sociaux et médicaux.

Pour tout complément d'informations, s'adresser à :

A.C.L.H.
Rue du Beffroi, 8
6000 CHARLEROI
Tél. : 071/33.27.29

Permanences :

Mardi 14h à 17h30
Jeudi 9h30 à 12h

FLASH

Pour encourager les contacts entre les patients atteints de l'ataxie de Friedrich, voici quelques adresses :

— pour les néerlandophones avec
- Jose Sedo, Struikheide 12 - NL-2318 ZD Leiden
- Luc Nolf, St Maartensbilk, 12/1 - B-8000 Brugge

— pour les francophones avec
- Marc Bertuol, Rijmenaamsesteenweg, 161 - B-2840 Haacht

A savoir...

Touring Secours octroie une réduction sur son abonnement : 1.090 F au lieu de 1.560 F/an.

Envoyer une copie légalisée de votre exonération de taxe de roulage à Touring Secours, rue de la Loi 44-46 - 1000 Bruxelles.

CSD (asbl)

Dans votre quartier, un service nouveau de services de santé à domicile.

Avec l'appui de la Communauté Française, nous vous offrons un service de santé à domicile fonctionnant 24 heures sur 24.

Nos objectifs :

- éviter des hospitalisations inutiles ;
- éviter des placements en «home» souvent mal vécus
- aider ceux qui le souhaitent à rester chez eux, dans leur foyer
- permettre à nos anciens, nos handicapés, nos malades, de bénéficier de soins et de services de qualité.

Nos moyens :

Grâce à notre centrale téléphonique fonctionnant 24 heures sur 24, nous tenons à votre disposition :

- **Une équipe d'infirmières qualifiées** prenant en charge avec efficacité et compétence l'ensemble des soins demandés par votre médecin traitant.
- **Une équipe de kinésithérapeutes.**
- **Un service social** à l'écoute de vos difficultés et à votre service pour toutes vos démarches administratives.
- **Une équipe d'aides familiales** pour vous permettre de garder un logement agréable et une hygiène indispensable.
- **Une distribution de repas**, déjeuners, dîners chauds, soupers. Fraicheur et qualité garanties. Possibilité de régimes diététiques nécessaires.
- **Les petits services du quotidien** : coiffure et pédicure.

A votre disposition : 537.98.66.

Emission Contact RTBF

C'est certainement avec plaisir que la plupart d'entre vous ont regardé sur leur petit écran, l'émission Contact du 30 octobre dernier : les problèmes que rencontre l'automobiliste handicapé.

Il n'y a pas tellement souvent d'émissions traitant des difficultés rencontrées par les moins valides lorsqu'ils se déplacent dans les villes que pour ne pas remercier les réalisateurs de cette émission pour leur initiative.

Espérons aussi que de telles émissions se répètent plus régulièrement afin de sensibiliser le public aux problèmes vécus journalièrement par les moins valides.

Nous remercions également Guy Lemaire pour ses émissions de télé-tourisme où il ne manque pas de souligner les endroits touristiques accessibles.

Compte Universel.
On en a pour son argent.



CGERE
CAISSE GENERALE D'EPARGNE
ET DE RETRAITE



SERVITEX SPRL

**Centrale de fournitures
et d'entretien textile**

Rue Chesseroux, 7
4651 BATTICE
Tél. : 087/66.56.43

Les points verts A.D.E.P.S. c'est quoi ?

Depuis 12 ans, l'A.D.E.P.S fait appel aux groupements volontaires, associations et syndicats d'initiative désireux de déterminer des circuits de marche et marche d'orientation pour la durée d'un dimanche.

Sélectionnés donc par un connaisseur de la région, ces circuits en forme de boucle reviennent toujours à leur point de départ. Ils sont fléchés autant que possible en dehors des routes carrossables et, de préférence, dans les zones campagnardes, forestières et souvent méconnues du grand public.

Les sentiers A.D.E.P.S. c'est long ?

Il est toujours prévu,
pour la marche : 3 circuits fléchés de 5 - 10 et 20 kms
pour la marche d'orientation : 3 parcours de 4 - 8 et 16 kms à vol d'oiseau

Les sentiers A.D.E.P.S. c'est quand ?

C'est le dimanche, à la date fixée dans le présent programme.

Au lieu de rendez-vous, vous trouverez un secrétariat qui ouvrira ses portes à partir de 9 heures du matin et jusqu'à 18 heures.

Les sentiers A.D.E.P.S. c'est pour qui ?

C'est pour tout le monde. Chacun est libre de participer à l'une ou l'autre activité selon son rythme.

En se promenant, en marchant, en trottinant, en courant, qu'importe ? Faites votre activité librement selon votre forme du jour, selon vos accompagnateurs, selon vos aspirations. N'ayez pas peur d'essayer ! Vous y reviendrez ...

Les sentiers A.D.E.P.S. c'est cher ?

Non. Lors de votre première activité, une participation de 20 FB vous sera demandée. En contre-partie, il vous sera remis un carnet dans lequel vous pourrez comptabiliser les kilomètres effectués lors de chaque activité.

A l'issue d'un kilométrage précis, des brevets vous seront octroyés :

marche : 50 - 150 - 300 - 500 - 750 - 1.000 kms
marche d'orientation : feuille de sapin - feuille de chêne.

Lors de vos prochaines participations A.D.E.P.S., aucun droit ne pourra vous être réclamé, sauf journées exceptionnelles. Dans ce cas, mention sera faite dans notre Loisirama.

Nous vous demandons votre collaboration, afin que la participation de plus en plus massive aux activités de plein air s'intègre harmonieusement aux diverses activités existantes, telles que la chasse, l'écologie ou autres. Ce n'est qu'au prix d'un minimum d'effort, que le plein air pourra vivre en parfaite harmonie.

A l'attention des handicapés - des mamans avec landau - des personnes ayant des difficultés de locomotion

Le parcours de 5 kms doit présenter toutes les possibilités pour qu'un handicapé se déplaçant en voiturette puisse passer pour autant qu'une tierce personne accompagne le participant pour l'aider sur les terrains qui présenteraient quelques difficultés de roulement. Toutefois, l'organisateur ne pourra être tenu responsable si le chemin prévu est localement impraticable par suite de circonstances atmosphériques de dernière minute.

Il est donc toujours conseillé de demander au départ si le parcours de 5 kms est praticable.



Le Loisirama : une information régulière à ne pas manquer

Le Loisirama est le bulletin d'information du service «Sport pour Tous» de l'A.D.E.P.S. Il paraît trimestriellement à la mi-mars, mi-juin, mi-septembre et mi-décembre.

Lisez-le ! Il vous permet de prendre connaissance de toutes les nouveautés en matière de sport-loisir, il vous communique les modifications de programme du sport pour tous, il annonce la sortie de presse des brochures relatives aux vacances sportives, il reflète la vie des directions provinciales de l'A.D.E.P.S. etc.

Véritable trait d'union entre le public et le «Sport pour Tous», il ouvre largement ses colonnes à vos suggestions, vos critiques, vos espoirs.

Comment l'obtenir régulièrement ?

a) Gratuitement auprès de toutes les agences de la C.G.E.R. (Caisse Générale d'Épargne et de Retraite); de Wallonie et de Bruxelles.

auprès de l'A.D.E.P.S. et de ses directions provinciales;

auprès de tous les secrétariats de rendez-vous des marches, allures libres et marches d'orientation;

Pour les Belges d'Allemagne, auprès de l'O.C.A.S.C.- Division Famille-Jeunesse.

b) En souscrivant un abonnement annuel d'un montant de 100 FB. La somme est à verser à partir du 1^{er} janvier 1984 au C.C.P. 000-2004652-50 de l'Inspection Générale des Services Sportifs - Galerie Ravenstein 27 - 1000 BRUXELLES avec la mention «abonnement 1984 - Loisirama» Attention ! veillez à noter en lettres majuscules, vos nom, prénom, adresse complète (rue, N^o, boîte, code postal, localité) de manière lisible s'il vous plaît.

Quelques adresses utiles où vous pourrez obtenir le calendrier des points verts 1985 (date, lieu,...)

A.D.E.P.S.
Galerie Ravenstein 27 - 1000 BRUXELLES
Tél. : 02/513.94.40

A.D.E.P.S

Directions provinciales

La direction A.D.E.P.S. de votre province peut vous renseigner sur tous les cycles et stages sportifs qu'elle organise pour enfants et adultes.

Elle se tient à votre entière disposition pour toutes autres demandes relatives aux sports et aux loisirs de votre région. Ne manquez pas de la consulter.

1. BUREAU DU BRABANT
rue Général Thys 12 - 1000 BRUXELLES
Tél.: 02/649 94 78

2. BUREAU DU HAINAUT
rue Vital Françoise 119 8/1 - 6001 MARCINELLE
Tél.: 071/36 96 25

3. BUREAU DE LIEGE
rue des Guillemins 26 Bte 061 - 4000 LIEGE
Tél.: 041/52 02 80

A.D.E.P.S. EUPEN
Kulturamt. rue Gostert 3 - 4700 EUPEN
Tél.: 087/55 45 27

4. BUREAU DU LUXEMBOURG
Centre Sportif «L'Hydrion» - 6713 HEINSCH
Tél.: 063/21 51 76

5. BUREAU DE NAMUR
Allée des Sports 3 - 5100 JAMBES
Tél.: 081/30 34 47

B.L.O.S.O.
Rue des Colonies 31 - 1000 BRUXELLES
Tél.: 02/513 74 65



Association sportive du Centre de Traumatologie et de réadaptation (A.S.C.T.R.)

Place Van Gehuchten 4 - 1020 Bruxelles

Téléphone (02)478 48 50 **Saison 1984 - 1985**

Horaire des entraînements au club

- **Lundi :** TIR A AIR
 (carabine et pistolet) : 16h à 18h
 ESCRIME : 17h à 18h
 TIR A L'ARC : 18h30 à 20h30

- **Mardi :** ATHLETISME (lancers) et
 HALTEROPHILIE 10h30 à 12h30
 TENNIS DE TABLE :18h30 à 21h00

- **Jeudi :** TIR A AIR & ESCRIME :voir lundi

- **Vendredi :** ATHLETISME et
 HALTEROPHILIE voir mardi
 TIR A L'ARC : 14h à 16h
 (à partir du 16/11/84 tous les 15 jours)
 TENNIS DE TABLE : 18h à 20h

- **Samedi :** EQUITATION : 17h à 20h
 Manège MUSETTE
 Drève du Caporal - 1180 BXL-BL
 TIR A L'ARC : 17h à 20h
 chaque 1^{er} samedi du mois

Dancez... même en voiturette

1968 ne fut pas seulement une année importante pour la jeunesse française, elle fut également le départ d'une révolution qui va peu à peu apporter aux handicapés la possibilité de goûter aux joies d'une pratique qui, jusqu'ici, n'était pas vraiment à leur portée. Il s'agit de la danse ou plus exactement du CYCLO-DANSE.

Mais comment cela s'est-il passé ? En 1968 donc, un anglais, Georges Hart est devenu handicapé. C'était un danseur de haut niveau et son nouvel état lui fit perdre son passe-temps favori. Il eut alors l'idée de contacter un kinésithérapeute, Monsieur A. Edwards, et ensemble ils ont mis au point les premières danses pour voitures.

En quelques années, ils créèrent une quarantaine de groupes en Angleterre qui, chaque année, se retrouvent pour des compétitions de cyclo-danse.

Ce n'est qu'en 1975 que cette nouvelle activité a traversé la Manche en direction de la Hollande où Corrie van Hugten, assistante dans une école de danse de salon, connut une aventure comparable à celle de George Hart, avec l'avantage que la technique de base existait déjà.

Après avoir développé ce sport en Hollande, elle décida de le faire connaître dans d'autres pays.

Nous retrouvons donc Corrie van Hugten en août 83 au Congrès annuel de l'Union Belge des Professeurs de Danse et de Maintien, où elle expose les possibilités du CYCLO-DANSE.

Enthousiasmé par cette démonstration, Dominique De Coster décide de faire naître en Belgique cette nouvelle discipline. Il s'assura la collaboration de Josée de Fays et l'aide de l'As-

sociation Chrétienne des Invalides et Handicapés (A.C.I.H.).

C'est ainsi que fut créé le premier club belge de CYCLO-DANSE. Cela se passait en mai 84 au centre sportif des Coquerées à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Mais qu'est au juste le **CYCLO-DANSE** ?

C'est une discipline qui se veut à la fois sportive et récréative et qui permet aux handicapés de se mouvoir harmonieusement sur de la musique en respectant les caractéristiques dansantes qui sont propres à ladite musique.

Trois possibilités de bases sont offertes en fonction de la mobilité du danseur.

1. La danse poussée : il s'agit de la technique adaptée aux danseurs n'ayant pas l'usage de leurs bras. Le rythme et les figures sont dans ce cas conduits par un danseur qui se tient debout derrière la voiturette.

2. La danse assise : elle est praticable par tout danseur sachant se propulser par lui-même. Les danses se font généralement par couples qui évoluent le plus souvent côte à côte ou face à face.

3. Le style Oslo : cette technique est tout à fait particulière et nécessite une mobilité des hanches en plus de celle des bras. Elle se pratique à deux, l'un des danseurs étant debout et se tenant face à son partenaire voituré. Cette technique permet notamment la pratique du rock and roll.

A peu près tous les types de danses peuvent être abordés par le CYCLO-DANSE.

Si le cœur vous en dit, contactez donc **Josée de Fays** au **010/41.81.75**.



A tous les collectionneurs !

Je pense qu'il serait peut-être intéressant d'employer la revue comme moyen d'échanges (timbres, cartes postales, revues, livres, pièces de monnaie...).

Envoyez-nous la petite annonce que vous désirez voir paraître, Av. Plasky 173, 1040 Bruxelles.

«Sommes quelques collectionneurs de timbres. Si vous avez des timbres belges et étrangers dont vous ne faites rien, ils nous feront bien plaisir.

Envoyez-les à **EVE CRAENHALS**, 2 rue Eggerckx, 1150 Bruxelles. Merci d'avance».

Sur le quai d'une gare, il est 17 heures, l'heure d'affluence maximale, un va-et-vient incessant, des bousculades, des courses effrénées, tout le monde est en mouvement.

Le train entre en gare, chacun tente de se faufiler au premier rang, parfois au prix de périlleuses manœuvres.

Le convoi s'arrête, les portes s'ouvrent, tout le monde s'engouffre dans les voitures. A un endroit pourtant, l'écoulement tout à coup s'arrête. Que se passe-t-il ?

Deux personnes de la S.N.C.B. s'affairent autour d'un jeune homme assis dans une voiturette et tentent de le monter dans le train. Une troisième personne arrive en renfort, mais rien à faire, notre jeune handicapé est toujours sur le quai. La bonne volonté des trois employés est évidente. Mais voilà, ils n'ont jamais eu l'occasion d'apprendre à manipuler une voiturette et se retrouvent l'un avec un accoudoir en main, l'autre avec un marchepied (pièces amovibles !...).

Autour d'eux un attroupement se forme à la grande confusion du handicapé qui, dans sa voiturette se sent l'attraction involontaire du public.

Soudain un jeune homme perce la foule des badauds, indique avec précision aux employés

de la S.N.C.B., les endroits par lesquels ils doivent tenir la voiturette, et en moins de deux la hissent dans le train.

Cette petite anecdote nous permet de poser plusieurs questions :

— l'ignorance du public devant de telles situations ne risque-t-elle pas de retenir les handicapés chez eux, à ne plus sortir de crainte de se retrouver bien seuls lors d'une aventure similaire ?

— n'y aurait-il pas un effort de formation à entreprendre auprès du personnel des chemins de fer belges, ayant des contacts directs avec les voyageurs : personnes âgées, invalides et handicapés ?

En effet, la S.N.C.B. a prévu que certaines voitures marquées du sigle de l'accessibilité disposent de portes plus larges, mais à quoi cela sert-il si l'on n'a pas appris les gestes élémentaires ?

Il en est de même pour l'ensemble de la campagne pour l'accessibilité des lieux publics : est-elle vraiment utile, si l'on n'a pas simultanément veillé à informer et préparer la population à rencontrer pratiquement les handicapés ?

Yves



Le coin des bonnes affaires...

A vendre

- un perroquet
- une chaise percée neuve qui s'adapte sur toilette
- une voiturette pliable avec pédales
- un cadre de marche

Prix à convenir, s'adresser à Madame De Beus, 98 Av. Evenepoel 1040 Bruxelles. Tél. : 02/735.57.48.

A vendre

Lit BREMFHEY (lit spécial pour malades chroniques)

PRIX : 45.000 F (état neuf 100.000 F)

S'adresser à Mr MILDRED-FELDMAN

Melerstraat 8 - 9720 DE PINTE

Tél. : 091/82.67.28.

Si vous désirez un fauteuil motorisé, téléphonez au 217.33.49, vous y obtiendrez tous les renseignements souhaités.

De toute façon, il ne vous en coûtera que les frais de prise en charge.

Parkings pour handicapés : ça bouge !

Nous avons déjà évoqué à maintes reprises l'intolérable problème du non-respect des emplacements de parking réservés aux handicapés. Sur la voie publique, la situation n'est déjà guère réjouissante, mais elle est encore moins sur les aires de parking des grandes surfaces commerciales. Là, les contrevenants ne peuvent être inquiétés que si le gérant du magasin décide de faire appel aux forces de l'ordre.

Un tel recours étant considéré par la plupart des responsables comme anti-commercial, ce sont donc toujours les automobilistes handicapés qui font les frais du manque de civisme des valides. L'Association Wallonne des Automobilis-

tes Handicapés nous signale une heureuse initiative prise à ce propos au G.B. de Wavre. Dans le but de faire respecter les emplacements de parking réservés aux moins-valides, la direction de cette grande surface a fait apposer des panneaux annonçant que les véhicules non autorisés qui occuperaient ces emplacements seraient évacués (aux frais de l'auteur de l'infraction).

A quand la généralisation de cette signalisation dissuasive dans tous les parkings concernés ? Nous remercions d'avance tous les correspondants qui nous informeront du suivi de ce dossier.

Deux vignettes parking à votre disposition

Depuis plusieurs années, nous luttons pour abattre le mur de l'égoïsme et de l'incompréhension en ce domaine.

Pour un conducteur valide, devoir marcher 500 mètres, c'est parfois ennuyeux, surtout si l'on est pressé. Pour un automobiliste handicapé, se trouver devant un emplacement réservé occupé par un valide, c'est souvent un drame. Celui qui, par désinvolture ou par négligence, agit ainsi, retourne le couteau dans la plaie de l'automobiliste moins valide. Nous savons tous qu'il existe des difficultés de parking dans les villes, mais elles sont bien plus aiguës pour les automobilistes handicapés qui, en outre, ont besoin d'emplacements plus larges pour pouvoir sortir de leur véhicule; sans parler des handicapés cardiaques ou respiratoires graves qui, par moments, ne peuvent marcher quelques dizaines de mètres sans souffrir ou mettre leur vie en danger. Bien sûr, nous, membres de T.S.

nous avons l'esprit civique et nous sommes respectueux des moins-valides. Nous savons aussi que, qui est valide aujourd'hui, peut ne plus l'être demain ! Mais les autres ? Il faut les convaincre, les sensibiliser. Valides, moins valides, jeunes, moins jeunes apportons notre contribution à cet effort.

Pour ce faire, découpons les deux vignettes ci-dessous. Prenons-les avec nous, dans notre voiture ou dans notre portefeuille. Si, dans nos manœuvres de parage, nous découvrons une voiture non munie de la carte jaune avec sigle - autorisant le stationnement sans limitation de durée - qui occupe un emplacement réservé aux handicapés, nous savons ce qui nous reste à faire. Glissons une vignette sous l'essuie-glace de la voiture en contravention. Un geste qui, répété à plus d'un million d'exemplaires, portera ses fruits !



**ATTENTION!
VOTRE VOITURE SE
TROUVE EN
STATIONNEMENT ILLÉGAL.
CET EMPLACEMENT EST
RESERVE AUX
AUTOMOBILISTES
HANDICAPES. NE LES
HANDICAPEZ PAS
DAVANTAGE! MERCI.**

Un conseil de TOURING-SECOURS.

**ATTENTION!
VOTRE VOITURE SE
TROUVE EN
STATIONNEMENT ILLÉGAL.
CET EMPLACEMENT EST
RESERVE AUX
AUTOMOBILISTES
HANDICAPES. NE LES
HANDICAPEZ PAS
DAVANTAGE! MERCI.**

Un conseil de TOURING-SECOURS.

Musée de l'automobile

Un membre du groupe d'action de Bruxelles nous a fait savoir que le Musée de l'automobile situé Place Rogier est accessible aux personnes en voiturette en allant par le parking -2 en-dessous du Centre Rogier.
Avis à tous les amateurs !

TABLE DES MATIERES

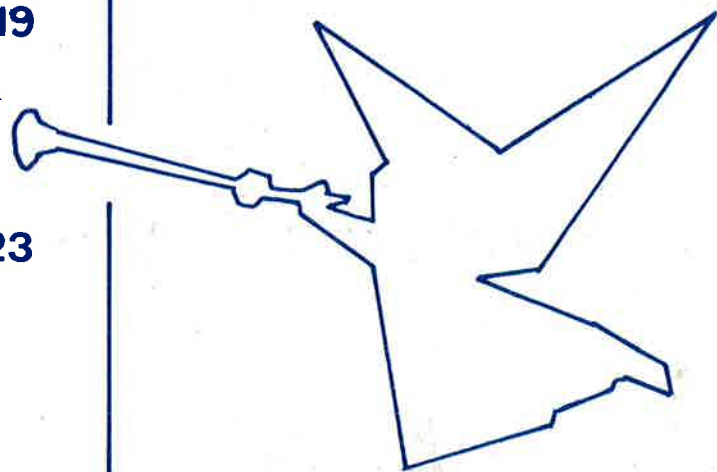
• CHRONIQUE MEDICALE Existe-t-il un traitement de la SP (2 ^e partie) ?	2
• CHRONIQUE SOCIALE Les allocations aux handicapés FNRH : Nouvelles dispositions	4 6
• NOUVELLES D'ICI ET D'AILLEURS INTERNATIONALES Un patient SP... autour du monde... Compte-rendu de la conférence de ZURICH Diverses informations	8 10
NATIONALES BENIDORM : Quelques échos... Diverses informations	13
COMITES Brabant - Hainaut	15
GROUPES Le groupe d'action de Bruxelles L'accès à la culture et aux loisirs... Droit ou privilège ?	19 ★ ★ ★
• INFORMATIONS - Emission Contact RTBF - Association carolorégienne pour le logement des handicapés - Activités sportives - Sécurité à domicile	23
LETTRE DES LECTEURS ... même en voiturette ... des collectionneurs ... des bonnes affaires ... : Parkings pour handicapés - Les bonnes intentions ne suffisent pas...	★ ★ ★

COMITE DE REDACTION

J. FRANTZEN
J. HUSTIN
Y. LEFEBVRE
M. MAIRIAUX
M. SCHROEDER
R. GONSETTE
E. CRAENHALS
M. BAADER

MISE EN PAGE ILLUSTRATION

M. SCHROEDER
B. LEBLANC



YOU
0/00/00

Les prochains articles doivent me parvenir au plus tard pour le 20 février 1985. Arrivés après cette date, ils ne paraîtront que dans le numéro suivant.
Adresse : Avenue Plasky, 173 - 1040 Bruxelles

Maggy SCHROEDER

